

Au cœur de votre bien-être.

Votre pharmacien personnel peut vacciner
votre famille et vous.



Informez-vous sur nos services de vaccination.

Se faire vacciner est une méthode éprouvée pour se protéger contre de nombreuses maladies. Avec la saison de la grippe en cours, c'est le moment idéal pour revoir et mettre à jour vos immunisations.

Qui devrait se faire vacciner?

Bien qu'il soit recommandé que la plupart des personnes soient vaccinées, les vaccins sont particulièrement recommandés pour les groupes suivants :

- Les personnes ayant des problèmes de santé chroniques
- Les résidents de foyers de soins de longue durée
- Les personnes autochtones
- Les femmes enceintes
- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les enfants de moins de 6 mois et ceux de 6 mois à 5 ans

Consultez votre pharmacien de famille pour la vaccination dès aujourd'hui.

* Les groupes d'âge que les pharmaciens peuvent vacciner varient d'une province à l'autre. Consultez votre pharmacien au sujet de l'admissibilité. Les renseignements ci-haut sont présentés strictement à titre informatif et ne visent pas à remplacer une consultation médicale. Veuillez consulter votre professionnel de la santé si vous avez des questions au sujet de votre état de santé, de vos médicaments ou de votre traitement.

